



SECTEUR HEBERGEMENT

TARIFICATIONS ACCUEIL DE JOUR - EHPAD

Par arrêté du Président du Conseil Départemental de l'Hérault du 10/02/2026
Mise en application au 01/03/2026

TARIFS JOURNALIERS *

RESIDENTS DE PLUS DE 60 ANS

HEBERGEMENT : 31,43 €

DEPENDANCE :

GIR 1 - 2 : 24,06 €

GIR 3 - 4 : 15,27 €

GIR 5 - 6 : 6,47 €

GIR	HEBERGEMENT	DEPENDANCE	MONTANT JOURNALIER (hébergement + dépendance)
1 et 2	31,43 €	24,06 €	55,49 €
3 et 4	31,43 €	15,27 €	46,70 €
5 et 6	31,43 €	6,47 €	37,90€

**Le tarif journalier est la somme du tarif hébergement et du tarif dépendance.*